

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2024

Le 27 avril 2024, à 18h45, le Conseil municipal de MONTSÉGUR s'est réuni en mairie en session ordinaire sous la présidence de Lionel SÉGUÉLA, Premier Adjoint au maire.

Présents : Geneviève ALBOUY, 2^e adjoint au maire, Bernard ALLIEU (en visio procuration donnée à Lionel SÉGUÉLA), Camille ARGIRAKIS, Charlie OLIVIER, Sébastien MOUNIÉ, 3^e adjoint au maire, Lionel SÉGUÉLA, 1^{er} adjoint au maire, Didier TRÉMOLIÈRES.

Absents : Séverine BONNET (excusée), Cyrille DELMAS (excusé, procuration donnée à Charlie OLIVIER), Nicolas DIGOUDÉ (excusé, procuration donnée à Didier TRÉMOLIÈRES),

Date de la convocation : 16 avril 2024 (1^{ère} session vote du budget)

Secrétaire : Sébastien MOUNIÉ

Nombre de votants : 9 dont 3 par procuration.

1^{ère} SESSION : vote des budgets

Laurent SERVIÈRE est présent en début de séance et expose le rapport de l'année 2023 ainsi que le programme de la réserve naturelle pour 2024. Quelques points remarquables : l'étude sur la profondeur de l'étang Du Diable beaucoup moins profond que ne le prétend la légende, l'alimentation en eau de La Grenouillère différente de celle imaginée au départ. Le rapport est consultable en mairie.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

En l'absence d'observations, le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à la majorité.

Vote : 6 voix pour de Bernard ALLIEU, Cyrille DELMAS, Nicolas DIGOUDÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

3 abstentions de Camille ARGIRAKIS, Geneviève ALBOUY, Sébastien MOUNIÉ, n'ayant pu y participer.

II – DÉLIBÉRATIONS

Il est rappelé que l'intégralité des délibérations est consultable sur le site Internet de la commune.

1 - Vote du compte de gestion 2023 Budget principal. Délibération n°08-24

Vote : 9 votants, 9 voix pour de Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Bernard ALLIEU, Cyrille DELMAS, Nicolas DIGOUDÉ, Sébastien MOUNIÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

La délibération est adoptée.

2 - Vote du compte de gestion 2023 Budget Annexe Activités Touristiques. Délibération n°09-24

Vote : 9 votants, 9 voix pour de Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Bernard ALLIEU,

Cyrille DELMAS, Nicolas DIGOUDE, Sébastien MOUNIÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

La délibération est adoptée.

3 - Vote du compte administratif 2023 Budget Général - Délibération n°10-24

Le maire ne participe pas au vote.

Vote : 8 votants, 8 voix pour de Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Bernard ALLIEU, Cyrille DELMAS, Sébastien MOUNIÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

La délibération est adoptée.

4 - Vote du compte administratif 2023 Budget Annexe Activités Touristiques - Délibération n°11-24

Le maire ne participe pas au vote.

Vote : 8 votants, 8 voix pour de Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Bernard ALLIEU, Cyrille DELMAS, Sébastien MOUNIÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

La délibération est adoptée.

5 - Vote des Taux 2024 - Délibération n°12-24

Vote : 9 votants, 9 voix pour de Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Bernard ALLIEU, Cyrille DELMAS, Nicolas DIGOUDE, Sébastien MOUNIÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

La délibération est adoptée.

6 - Vote du Budget principal 2024 - Délibération n°13-24

Vote : 9 votants, 9 voix pour de Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Bernard ALLIEU, Cyrille DELMAS, Nicolas DIGOUDE, Sébastien MOUNIÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

La délibération est adoptée.

7 - Vote du Budget Annexe Activités Touristiques 2024 - Délibération n°14-24

Vote : 9 votants, 9 voix pour de Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Bernard ALLIEU, Cyrille DELMAS, Nicolas DIGOUDE, Sébastien MOUNIÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

La délibération est adoptée.

III- INFORMATIONS SUR LES AFFAIRES COURANTES

Les points seront abordés lors de la 2^e session

IV-TOUR DE TABLE

Les points seront abordés lors de la 2^e session

Fin de la 1^{ère} session : 19h25.

2^{ème} SESSION : vote des subventions aux associations

Le 27 avril 2024, à 19h30, le Conseil municipal de MONTSÉGUR s'est réuni en mairie en session ordinaire sous la présidence de Lionel SÉGUÉLA, 1^{er} adjoint au maire.

Présents : Geneviève ALBOUY, 2^e adjoint au maire, Bernard ALLIEU (en visio procuration donnée à Lionel SÉGUÉLA), Camille ARGIRAKIS, Charlie OLIVIER, Sébastien MOUNIÉ, 3^e adjoint au maire, Lionel SÉGUÉLA, 1^{er} adjoint au maire, Didier TRÉMOLIÈRES.

Absents : Séverine BONNET (excusée), Cyrille DELMAS (excusé, procuration donnée à Charlie OLIVIER), Nicolas DIGOUDÉ, maire, (excusé, procuration donnée à Didier TRÉMOLIÈRES),

Date de la convocation : 24 avril (2^e session vote des subventions aux associations)

Secrétaire : Sébastien MOUNIÉ

Nombre de votants : 9 dont 3 par procuration.

I-PRESENTATION

1- Subventions aux associations année 2024 – Délibération n°15-24

Vote : 7 votants, 7 voix pour de Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Cyrille DELMAS, Nicolas DIGOUDÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

Bernard ALLIEU et Sébastien MOUNIÉ, membres du bureau de l'association Comité des animations ne participent pas au vote.

La délibération est adoptée.

2- Demande de subvention avec répartition DRAC/ CD09 pour la conservation des vestiges du château de Montségur. Opération de sécurisation 2024. – Délibération n°16-24

Vote : 9 votants, 9 voix pour de Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Bernard ALLIEU, Cyrille DELMAS, Nicolas DIGOUDÉ, Sébastien MOUNIÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

La délibération est adoptée.

II-TOUR DE TABLE

Lionel SÉGUÉLA indique que :

- Le luminaire du point d'accueil jeune n°B13 sera réparé prochainement pour un coût de 218 euros.
- Le fleurissement du village se fera comme l'an dernier durant le mois de mai. Des jardinières seront placées aux mêmes endroits que l'année dernière.
- Un reportage subventionné par la DRAC sur la vie du village sera diffusé le 20 juin 2024 dans le village.
- A la demande de Cyrille DELMAS, une Fête des cuisiniers et des cuisinières, ouverte uniquement aux habitants du village, sera organisée le 1^{er} juin 2024 de 12h à 15h avec le concours du Comité des animations. Chaque Montségurienne et Montségurien pourra apporter au choix un plat sucré, salé, une boisson « fait maison » et le partager avec sa recette. L'objectif est de faire connaître et transmettre les recettes locales.
- Une demande de projection de film au pied du Pog est formulée pour le mois de juillet par Freddy

Mouchard. La demande est en cours d'évaluation : la date demandée ne peut convenir, elle correspond à la fête des Arts. Le Conseil demande à avoir connaissance en amont du contenu.

- La fête des Arts aura lieu cette année les 20 et 21 juillet.
- Trop de véhicules tampons (voitures ventouses) sont présents dans le village. Un appel au civisme est demandé afin de ne pas laisser les voitures stationnées plus de 7 jours au même endroit.

Geneviève ALBOUY indique que :

- Le 1^{er} comité de pilotage pour les travaux du château a eu lieu lundi 22 avril matin pour lancer les travaux d'urgence. Ces travaux seront lancés en principe à partir du 15 mai. Le 18 avril s'est tenue la 5^e audition pour l'UNESCO. Le projet avance positivement. L'ensemble des acteurs était satisfait des avancées réalisées.

Didier TRÉMOLIÈRES indique que :

- Les devis concernant les travaux de rénovation du Pont du Taulat sans limitation de tonnage ont considérablement évolué de 3 000 à 12 000 euros en moyenne. D'autres cabinets d'études vont être sollicités.
- Si la fête du village se réalise sur le parking P2, l'installation de compteur sera nécessaire. Bernard ALLIEU et Sébastien MOUNIÉ confirment que cette année elle devrait se réaliser au niveau du parking P2.

Camille ARGIRAKIS indique que :

- Les personnes travaillant en tant que saisonniers s'interrogent. Elles n'ont aucune nouvelle de leur possible emploi. Elles ont besoin rapidement d'une réponse afin de pouvoir s'organiser. Les emplois n'étant pas prévus, l'ouverture de la saison ne pourra se faire comme habituellement pour le 1^{er} mai.
- Le Concours Village Fleuris ainsi que celui des particuliers est renouvelé. Pour celui des villages fleuris, la thématique est le fleurissement des cimetières. Le village ne participera pas. Le concours des particuliers est relancé pour cet été. Les Montséguriennes et les Montséguriens ont jusqu'au 28 juillet pour candidater.

Geneviève ALBOUY indique que :

- L'office du tourisme sera présent de juin à septembre inclus à l'accueil du pied de Pog avec le guichetier. Il est indiqué que la gestion de la caisse ne sera réalisée que par le guichetier.
- L'entretien des toilettes sera pris en charge par la CCPO.

Sébastien MOUNIÉ indique que :

- Il a reçu des photographies de pots de moutarde vendus avec une appellation « Moutarde de Montségur » alors qu'aucun moutarde n'est fabriquée au sein du village. Il questionne la sincérité et la loyauté de cette démarche. Il indique qu'un arrêté aurait été fait par le Maire sans que le conseil n'en ait eu connaissance. Sauf erreur de sa part, aucune trace n'existe dans les comptes rendus de Conseil Municipal. Il demande si quelqu'un en a eu connaissance. Ce fait l'interroge alors que nous cherchons à protéger le nom de Montségur justement contre ce type de démarche.
- Camille ARGIRAKIS indique également être très défavorable à cette démarche. La moutarde n'est pas produite dans le village. D'autres habitants s'interrogeraient également.
- Lionel SEGUELA indique qu'il a eu en effet connaissance de cette moutarde et qu'il a refusé de la vendre. Pour avoir des informations, il a appelé et rencontré M. PINHO TEIXEIRA qui lui a indiqué avoir un arrêté signé du Maire. Lionel SEGUELA indique qu'il n'en a pas été informé.
- Didier TREMOLIERES interroge la vente d'un vin rouge présent au musée avec une photo du château sur l'étiquette et déclare que tout le monde aurait été informé. Il a refait un historique sans les dates en rappelant que l'arrêté avait été pris avant la délibération car le fabricant de moutarde était le seul à nous avoir informé et j'ai rappelé à tout le monde que si la délibération avait été prise c'est suite à l'arrêté et tout le monde en avait été informé lors du vote
- Camille ARGIRAKIS indique que ce n'est pas la même situation. Il n'est pas indiqué dans le nom qu'il

s'agit de Vin de Montségur contrairement à la Moutarde.

- Sébastien MOUNIÉ indique qu'il ne s'agit pas de la même situation. Une photographie décorative n'a rien à voir avec le statut d'un produit dit « de Montségur ». Il demande à ce que le Conseil Municipal ait connaissance de cet arrêté afin d'en connaître le contenu et les motivations. Il paraît important que les règles soient claires, pour le vin comme pour les autres produits : avec la valorisation du site de Montségur dans le cadre de l'Opération Grand Site puis de l'UNESCO, d'autres démarches du même type peuvent être faites. Il est important de déterminer des critères identiques pour tous les demandeurs afin de motiver les avis et les suites à donner.

III-QUESTIONS DIVERSES

Tous les points ayant été abordés dans le tour de table, aucune question n'est soulevée.

La séance est terminée à 21h15